



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1 d

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

3

**PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL
« PLATE-FORME RESEAU ECOLOGIQUE »
pour la période 2015-2016**

1. Institution du Groupe de travail/plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le groupe de travail/la plate-forme
IX ^e Conférence alpine d'Alpbach – 9 novembre 2006. Depuis, le mandat de la plate-forme a été renouvelé par chaque Conférence alpine.

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre
Article 12 du Protocole « Protection de la nature et entretien des paysages ».
Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention Alpine (le cas échéant)
La biodiversité est l'un des 5 domaines d'action prioritaire. La protection des grands corridors est un sous-objectif spécifique.
Contribution à la coopération alpine
La vision d'un réseau écologique cohérent au niveau alpin telle que décrite à l'article 12 du Protocole Protection de la nature exige le développement d'une bonne coopération internationale. C'est particulièrement vrai le long des frontières nationales et régionales, afin de garantir la cohérence des diverses initiatives prises par le réseau écologique. Les régions pilotes désignées pour la mise en œuvre de la connectivité écologique répondent à ce besoin.
La connectivité écologique nécessite un minimum de perméabilité du paysage, qui est directement tributaire de l'utilisation durable des sols. De plus, l'institution de réseaux écologiques contribue au développement de l'économie verte.

3. Activités de la plate-forme durant le mandat (qui doivent être actualisées tous les deux ans)

Description des principales activités
Stimuler, soutenir ou entamer le développement et la mise en œuvre de nouveaux projets internationaux, en particulier avec le soutien des représentants des pays.
Épauler et soutenir les activités des régions pilotes désignées par la plate-forme conformément aux objectifs de cette dernière, et favoriser l'échange d'expériences et de connaissances entre les régions pilotes. La plate-forme se félicite de recevoir de nouvelles

propositions de régions pilotes.

Mettre en œuvre le Memorandum de coopération signé avec la Convention des Carpates et la Convention sur la diversité biologique (CBD) en 2008.

Faire fonction d'interface pour les demandes et la coordination panalpine des activités liées à la connectivité écologique et à la biodiversité (notamment à travers des mesures de planification et de mise en œuvre transfrontalière de la connectivité écologique, avec intégration et évaluation d'instruments éventuels, et dans le souci de préserver les fonctions et les services écosystémiques) ; en conséquence, soutenir les recherches ciblées et coordonnées sur la connectivité et les thèmes afférents (avec pour point de départ les thèmes identifiés comme prioritaires par le projet de recherche « 50 questions pour cibler les recherches sur la connectivité alpine »), ou favoriser la dissémination et la « traduction » des résultats de la recherche dans les administrations et auprès des autres autorités.

Activités de communication du Groupe de travail/plate-forme

Contribuer à coordonner les réseaux écologiques nationaux au niveau alpin afin de promouvoir la coopération transfrontalière à partir des résultats des activités passées de la plate-forme et des projets y afférents, notamment en développant et en divulguant le catalogue de mesures pour la mise en œuvre du réseau écologique¹, avec des exemples de bonnes pratiques visant à mettre en œuvre les stratégies des pays alpins et de l'UE dans le domaine de la biodiversité.

Préparation de la documentation

Analyser, présenter et communiquer le rôle des réseaux écologiques et de la connectivité dans la mise en œuvre de l' « Économie verte » au niveau alpin, et intégrer les résultats dans le prochain « Rapport sur l'état des Alpes » consacré à l' « Économie verte ». Cette tâche contribue directement à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine.

Contribuer à la rédaction d'une publication à partir des résultats de la Plate-forme Réseau écologique et d'autres projets alpins pour mettre en œuvre le réseau écologique dans les Alpes. Cette publication servira de manuel pour la mise en œuvre du réseau écologique et de la connectivité dans les Alpes et dans d'autres régions montagneuses.

Coopération avec d'autres Groupes de travail/plates-formes

Échanger des informations et, le cas échéant, coopérer avec des projets connexes, des initiatives, des plates-formes et des groupes de travail de la Convention alpine, ainsi qu'avec la Commission européenne, le Conseil européen, etc., notamment en abordant des thèmes transversaux comme l'adaptation au changement climatique.

¹ Accès Internet : http://www.alpine-ecological-network.org/information-services/measure-catalogue/measurecatalogue?set_language=en

Activités dans le cadre de la SUERA

Soutenir l'intégration et la mise en œuvre de la connectivité écologique dans le cadre de la Stratégie macro-régionale de l'UE pour la région alpine.

4. Participants et méthode de travail

Présidence

Présidence allemande, avec une coprésidence franco-allemande.

Participants

Voir la liste des membres de la plate-forme fournie par le Secrétariat permanent de la Convention alpine.

Plusieurs membres de la plate-forme ont été désignés pour prendre part aux réunions d'autres grandes plates-formes (par exemple WISO, Énergie, etc.), et pour représenter la Plate-forme Réseau écologique dans le cadre de ces réunions. Les procès-verbaux seront échangés avec les présidences des autres plates-formes. Les membres d'autres plates-formes sont invités à participer aux réunions de la plate-forme Réseau écologique.
--

Modalité de travail

La plate-forme travaille sur la base d'un plan d'action de 2 ans qui a été rédigé aux termes du mandat imparti par la Conférence alpine. La plate-forme se réunit deux fois par an.
